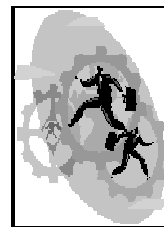




LE PLAIDEUR



*Feuille d'information du Centre d'Appui à l'Éducation et au Développement Communautaire.
Feuille Mensuel n° 01 du mois de mai 2015*

L'ÉDUCATION EST UN DROIT INDISCUTABLE POUR LES ENFANTS. ILS ONT BESOIN D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DES AUTORITÉS PROVINCIALES

En République Démocratique du Congo, certaines autorités se contentent de dire que les droits des enfants sont respectés, qu'elles construisent des écoles dans tous les coins et recoins du pays. Elles ne cessent de dire que la jeunesse congolaise constitue le futur de ce pays.

Pourtant, un bon nombre d'enfants vivent dans la rue, sont victimes d'exclusion sociale, d'exploitation économique et sexuelle et bien d'autres méfaits, y compris leur participation dans différentes idéologies des groupes armés.

Pour rappel, la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant dit en son article 6 que « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une préoccupation primordiale dans toutes les décisions et mesures prises à son égard. C'est-à-dire, le souci de sauvegarder et de privilégier à tout prix ses droits. Ces droits sont pris en considération, avec les besoins moraux, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, son état de santé, son milieu familial et les différents aspects relatifs à sa situation. En son article 12, il dit que « le père et la mère ou l'un d'eux ou la personne exerçant l'autorité parentale, ainsi que l'Etat, ont l'obligation d'assurer sa survie, son éducation, sa protection et son épanouissement. Le père et la mère ou l'un d'eux ainsi que celui qui exerce l'autorité parentale ont le devoir d'élever leur enfant ».

La constitution de la République en ses articles 42 et 43 poursuit en disant que les pouvoirs publics ont l'obligation de protéger la jeunesse contre toute atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral et que toute personne a droit à l'éducation scolaire.

Malheureusement, les résultats de terrain sont loin de montrer que les enfants sont protégés par les adultes sur toute l'étendue de la province. En effet, on continue à vivre le phénomène enfant de la rue, sous peu adultes de la rue, le phénomène « enfants sorcier », « enfants creuseurs des minerais », « enfants chargeurs ou travailleurs dans les chantiers », « enfant berger », les petites filles dans les maisons de tolérances pour leur exploitation sexuelle, pour ne citer que ceux-là.

Quand les enfants bénéficieront d'un traitement plus ou moins équitable à celui des adultes ?



A l'image de ses petites filles abandonnées à elles-mêmes sur la route entraîné de se laver dans cette eau sale. Ce sont les adultes qui privent l'enfant de la nourriture, l'accusent de voleur, de sorcier, de bandit et qui le condamnent à faire des travaux qui ne correspondent pas à son âge par inattention à ses problèmes. C'est eux même qui ne cessent de le traiter d'élément dangereux. Et mieux se décharger de leurs

erreurs dans la communauté, ils se contentent d'accuser le gouvernement. Ils oublient qu'en toute évidence, les responsabilités sont partagées, et en tant que parent, ils ont le devoir de protéger leurs enfants. Certes, des avancées sont significatives en termes des lois visant la protection de l'enfant, les écoles commencent peu à peu à être construites ou réhabilitées dans certains territoires de la province du Sud-Kivu. Cependant, il reste pour le gouvernement congolais beaucoup de choses à faire avant de convaincre les défenseurs des droits des enfants. Que les autorités en prennent en conscience !

Pourquoi les enfants méritent-ils une attention particulière ?

Plusieurs raisons sont à la base :

19A, avenue Mbaki, commune d'Ibanda, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu.

Courriel : cedecordc.sk@gmail.com, caedc2008bukavu@yahoo.fr



1. Le pays gagne en donnant une éducation de qualité aux enfants car, ils sont les dirigeants de ce pays dans les années à venir. A la lumière de l'image ci-contre de l'institut Mukwidja de Kalehe, école dans laquelle étudient les futurs cadres de la province du Sud-Kivu, il y a plus de regret que d'espoir. Dans plusieurs écoles de ce genre dans la province du Sud-Kivu, les jeunes sont victimes des intempéries, des maladies causées par l'état

des infrastructures scolaires, finissent par abandonner les études et plus tard se convertissent en seigneurs de guerre dans les hauts plateaux. Former pour devenir des artisans de paix, ces jeunes finissent par devenir des artisans de guerres. Les membres du gouvernement doivent donc comprendre que le manque d'infrastructures scolaires constitue en amont une source d'insécurité dans la province, particulièrement en milieu rural.

2. Tous les pays qui se développent aujourd'hui ont une main d'œuvre importante constituée par la population encore très active, la jeunesse. Cependant, une politique qui consiste à priver les vieux de leur retraite et les jeunes de leur travail contribue énormément à l'appauvrissement de ce riche pays. La jeunesse en ce moment constitue une source de production des richesses, si au moins les dirigeants peuvent conjuguer leurs efforts, en donnant une formation de qualité dans tous les domaines aux jeunes y compris la formation des métiers.

Le ministre chargé de la citoyenneté et celui de l'emploi qui ne cessent de prôner la notion de « la citoyenneté responsable » doivent tourner leur regard sur la jeunesse qui, à ce jour reste victime de la mauvaise gestion de la politique de retraite par les dirigeants congolais contrairement aux années 1970. La relève n'est pas une faute ou un pêché. Les jeunes doivent bénéficier des opportunités de travail comme leurs parents aux années 1960. C'est un droit visant la protection de la jeunesse, particulièrement des enfants.

Comment les acteurs du secteur de l'Education peuvent-ils contribuer à la protection de la jeunesse ?

Il est temps pour tous les acteurs du système éducatif de se mobiliser dans la protection de la jeunesse. C'est un choix judicieux que chacun peut opter pour le moment. Les acteurs du secteur de l'éducation, particulièrement les enseignants doivent cesser d'être des auteurs des violations de droits des enfants. Ils sont formés et payés pour les former et les protéger. En effet, comme nous tendons vers la fin de l'année 2014-2015, les acteurs du secteur de l'éducation doivent travailler ensemble sanctionner :

- ✓ Les enseignants et responsables des écoles auteurs, de la corruption ;
- ✓ Les enseignants qui ont opté pour la pratique des points sexuellement transmissibles ;
- ✓ Les responsables des écoles privées et publiques qui, du jour au lendemain, augmentent le coût des frais scolaires sans l'autorisation des services habilités à le faire;
- ✓ Ceux qui chassent les enfants à l'école à cause des frais scolaires ;
- ✓ Les auteurs des violences et harcèlements sexuels dans les écoles ;
- ✓ Les autorités scolaires qui font étudier les enfants dans les infrastructures qui ne répondent pas aux normes, y compris ceux qui font étudier les enfants sous les arbres en plein 21^{ème} siècle.

En faisant cela, ensembles, parents, enseignants, autorités politiques et scolaires, acteurs de la société civile impliqués dans le secteur de l'éducation vous aurez énormément contribué à la réduction des conflits qui sévissent en province et dont les effets ne cessent de se montrer plus graves. Vous allez créer un climat de paix entre parents et enfants, parents et enseignants, éducateurs et éduqués et la paix ne tardera pas d'être perceptible dans certains coins de la province.

Honorables Députés, chers membres de l'Exécutif provincial, organisations de la société civile du domaine de l'éducation au Sud-Kivu, tous nous avons cette charge de conduire la destinée de notre pays, la République Démocratique du Congo

Portons une attention particulière à l'éducation de la jeunesse si nous voulons à tout prix mettre fin aux conflits armés, aux conflits communautaires et jouer à l'apaisement entre populations sur toute l'étendue de la province.